



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA C.C.L.V.D.**

Séance du 1^{er} Octobre 2014

Étaient présents :

Pour la commune d'Aubignosc :

- René AVINENS, Président
- Nicole TURCAN, déléguée titulaire

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Vice-président
- Marie-José ESTUBIER, déléguée titulaire
- Olivier LENOIR, déléguée titulaire

Pour la commune de Peipin :

- Joëlle BLANCHARD, déléguée titulaire
- Philippe SANCHEZ-MATHEU, déléguée titulaire
- Sabine PTASYNSKI, déléguée titulaire

Pour la commune de Montfort :

- Yannick GENDRON, Vice-président
- Nathalie NICOLINO, déléguée titulaire

Pour la commune de Salignac :

- Chantal CHAIX, Vice-présidente
- Christian TRABUC, délégué titulaire

Pour la commune de Sourribes :

- Patrick HEYRIES, Vice-président
- Alain RAVEL, délégué titulaire

Pour la CCLVD :

- Emily FAVRE, Directrice
- Marina PAMPLONA Chargée de mission

Absent(s) excusé(s) :

Frédéric ROBERT (pouvoir à R.AVINENS), Frédéric DAUPHIN (pouvoir à J.BLANCHARD), Grégory BERTONI (pouvoir à P.SANCHEZ-MATHEU), Isabelle MORINEAUD (pouvoir à .CHAIX) Farid RAHMOUN, Robert ESCARTEFIGUE, Béatrice FIGUIERE, Jean-Pierre GROS

Secrétaire de séance : Mme TURCAN

Séance ouverte à 18h30, avec 14 présents et 4 pouvoirs. Le quorum est atteint.

Le conseil communautaire peut valablement délibéré

1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE LA SEANCE PRECEDENTE

Mise à l'approbation du compte rendu du conseil communautaire du 27 Août 2014.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - POINT SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET INSCRIPTION CANTINE-GARDERIE

Deux réunions d'information auprès des parents d'élèves se sont tenues les 8 et 9 septembre dernier afin de présenter l'organisation des temps d'activités périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires.

Ces réunions ont aussi été l'occasion de répondre aux interrogations portant sur les nouvelles modalités d'inscriptions à la cantine-garderie.

Plusieurs points ont été soulevés par les parents comme problématiques.

- L'inscription à l'avance à la quinzaine pour les services cantine et garderie,
- L'harmonisation des horaires d'ouverture des garderies avec notamment la fermeture de la garderie d'Aubignosc à 18h30 (plutôt que 19h), l'augmentation des plages horaires sur Montfort et par voie de conséquence l'augmentation du forfait de 20 à 32€,
- Le déroulement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et notamment l'engagement de présence des enfants sur un cycle d'activités d'une durée de 16 semaines sans avoir le choix de l'activité.

Aussi, il a été demandé par certains parents à ce que les modalités d'inscription à la cantine-garderie et l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) soient remises à l'ordre du jour du conseil.

En réponse Monsieur le Président rappelle que l'inscription à l'avance permet de connaître les effectifs et de prévoir le personnel encadrant nécessaire, si jusque-là seule la commune de Peipin avait cette contrainte du fait de son statut d'accueil de loisirs, les autres sites pourraient dans un futur proche être déclarés comme tel, comme c'est le cas pour les Temps d'Activités Périscolaires.

Dans cette optique, afin d'harmoniser les pratiques et avoir une plus grande visibilité sur les inscriptions, l'inscription à l'avance avait été retenue pour l'ensemble des sites

Concernant l'harmonisation des horaires des garderies, le service sur Aubignosc qui s'étendait jusqu'à 19h concerne 1 à 2 familles, par ailleurs sur Montfort les administrés de cette commune bénéficiant désormais des mêmes horaires que les autres garderies il est logique qu'ils payent le même forfait.

Enfin au sujet des TAP, ces derniers se déroulent sur 2 périodes de 16 semaines :

- Période 1 (16 semaines) : 15 septembre 2014 au 30 janvier 2015
- Période 2 (16 semaines) : du 9 février 2015 au 26 juin 2015

Des activités différentes sont proposées sur les deux périodes. Ces activités se déroulent sur une après-midi de 3 heures découpées en 2 temps d'activités pour les primaires:

- de 13h30 à 15h00
- de 15h00 à 16h30.

Ainsi à chaque période, les enfants de primaire bénéficient de 4 ateliers aux écoles d'Aubignosc, Salignac, et Peipin et de 2 ateliers à l'école Montfort (les effectifs étant plus petits).

- 2 ateliers sont animés par des intervenants extérieurs (activités sportives, culture provençale, danse, musique)
- 2 autres ateliers d'activités créatives sont animés par des animateurs de la CCLVD (sauf à Montfort).

Les activités des intervenants extérieurs proposées à la première période dans les écoles de d'AUBIGNOSC et SALIGNAC seront effectuées aux écoles de MONTFORT et PEIPIN à la seconde période et inversement.

Au départ, la CCLVD souhaitait mettre en place une fiche de vœux afin de donner le choix aux enfants entre les différents ateliers proposés. En cas de trop grand succès d'un atelier les enfants auraient été inscrits sur l'atelier figurant en deuxième ou troisième position sur leur fiche de vœux. Il est alors vite apparu qu'il serait difficile d'effectuer des arbitrages pour répartir les enfants dans les différents ateliers. Certains auraient été obligés d'aller dans des ateliers qu'ils n'auraient peut-être pas choisis pendant toute la durée de la période.

La CCLVD a donc décidé de découper la période de 16 semaines en deux. Ainsi au sein de chacune de périodes, un roulement des groupes d'enfants aura lieu afin qu'ils puissent bénéficier de l'ensemble des ateliers proposés au sein de l'école. Les enfants suivront 2 ateliers sur 8 semaines puis les 2 autres ateliers sur les 8 autres semaines.

En maternelle (sauf enfants faisant la sieste), les TAP sont assurés par une intervenante extérieure spécifique ainsi que le personnel de la CCLVD. Ils bénéficient ainsi de plusieurs petits ateliers adaptés à leur âge, à leur rythme et à leur capacité d'attention, cela tout le long de l'année (période 1 et 2) de 13h30 (13h45 pour CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT) à 16h30.

Les ateliers sont conçus comme une découverte d'une matière, certains ateliers ont un objectif de rendu final, des matières tels que la musique, la danse par exemple ne peuvent simplement se consommer. L'enfant est en situation d'apprentissage, l'atelier va donc évoluer avec lui. C'est pourquoi il a été demandé que l'enfant s'engage à venir à chaque atelier par respect pour le reste du groupe et les animateurs qui ont préparés et mis en place les ateliers. En effet un atelier ne se conçoit pas de la même façon en fonction du nombre d'enfants présents.

Pour toutes ces raisons l'absence aux TAP doit demeurer exceptionnelle et dûment justifiée. Elle doit en tous les cas être notifiée aux référents afin de ne pas chercher inutilement un enfant qui ne serait pas présent.

Après ces explications et suite à la réunion de bureau en date du jeudi 25 septembre, Monsieur le Président propose que soit conservé pour cette année le fonctionnement existant des TAP, ainsi que le tarif et horaires des garderies.

Concernant l'inscription de la cantine-garderie à la quinzaine, Monsieur Le Président propose de faire un point après les vacances de la Toussaint. Il rappelle s'agissant de Peipin, qu'il ne serait pas dérogé à l'inscription à la quinzaine au vu des contraintes imposées par le statut d'accueil de loisirs.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de maintenir l'organisation des TAP pour cette année telle qu'énoncée ci-dessus, décide de maintenir les horaires et les tarifs de la garderie et l'inscription à la quinzaine aux services périscolaires.

2 –AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE CHARGE DU PERISCOLAIRE, DU MENAGE ET DE LA CANTINE DE PEIPIN

L'agent technique chargé du périscolaire, du ménage de l'école et de la cantine de Peipin est rémunéré sur la base de 29 heures hebdomadaires annualisées. Or, cet agent effectue 31.5 h pour la CCLVD. Afin de régulariser la situation de Mme Hisselli, il est proposé d'augmenter son temps de travail pour qu'il corresponde aux heures réellement effectuées. Son temps de travail passerait ainsi de 29/35ème à 31,5/35ème.

Accord à l'unanimité

3 –DELIBERATION MODIFICATIVE POUR LE CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINT D'ANIMATION CHARGE DU PERISCOLAIRE SUR MONTFORT

Suite à une erreur de date d'échéance du contrat figurant dans la précédente délibération et vu l'augmentation du temps de travail suite aux modifications liées entre autres aux heures d'ouverture de la garderie, il convient de modifier le contrat de travail de Mme ESPARRECH.

Son temps de travail étant susceptible de fluctuer l'année prochaine en raison des possibles modifications liées aux TAP, son contrat peut être signé pour une durée déterminée d'un an maximum dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités.

Il est donc proposé de rectifier la délibération précédente comme suit : CDD pour accroissement temporaire d'activités du 1er novembre 2014 au 30 août 2015 à 20/35ème, affecté aux services périscolaires de Montfort et de CVSD, ainsi qu' à l'accueil de loisirs de la C.C.L.V.D., rémunération au grade d'adjoint d'animation de 2ème classe + primes et avantages prévus pour le cadre d'emploi des adjoints d'animation en particulier et pour le personnel de la communauté de communes en général

Accord à l'unanimité

4 –DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DDCSPP POUR LA FORMATION ANIMATEUR PERISCOLAIRE

Suite à l'obligation de déclarer les 3 heures de TAP en accueils de loisirs la CCLVD doit, afin de se conformer aux exigences d'encadrement, former une partie de son personnel.

La DDCSPP a informé la CCLVD de l'ouverture prochaine d'une formation « certificat de qualification professionnel animateur périscolaire ». Ce diplôme professionnel de l'animation se prépare sur 6 mois et comprend 217 heures en centre de formation (les mercredis et vacances scolaires) et 200 heures dans la collectivité.

Il est donc proposé de solliciter la subvention de la direction régionale de la jeunesse et des sports, payer le coût résiduel de formation et les heures de formation à l'agent concerné.

Accord à l'unanimité

5 –TARIFS DE L'ACCUEIL COLLECTIF A CARACTERE EDUCATIF DE PEIPIN POUR LES PETITES VACANCES ET LES MERCREDIS

Du fait de la réforme des rythmes scolaires l'accueil collectif à caractère éducatif de Peipin s'effectue désormais plus que sur une demi-journée le mercredi.

Les tarifs revus s'établissent comme suit :

Familles résidant sur la CCLVD :

- 5€ (hors repas)/enfant,
- 8€ (repas compris)/enfant,

Familles résidant hors CCLVD mais dont l'un des parents travaille sur la CCLVD ou grands-parents inscrivant l'un de ses petits-enfants :

- 9€ (hors repas)/ enfant
- 12€ (repas compris)/enfant

Familles extérieures :

- 12€ hors repas)/ enfant
- 15€ (repas compris)/enfant

Concernant les tarifs des petites vacances il est proposé de maintenir les tarifs appliqués précédemment à savoir :

4€ prix du repas ACCE pendant les petites vacances auquel il faut ajouter le prix de la journée:

Familles résidant sur la CCLVD : 9,5 € par jour et par enfant,

Familles résidant hors CCLVD mais dont l'un des parents travaille sur la CCLVD ou grands-parents inscrivant l'un de ses petits-enfants : 15 €/jour/enfant

Familles extérieures : 25 €/jour/enfant

A l'unanimité le conseil communautaire valide les tarifs proposés ci-dessus

6 – PAIEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES PAR TICKET CESU

La CC Lure-Vançon-Durance a eu une demande de la part d'une famille pour savoir si elle pouvait utiliser les tickets CESU pour payer les services périscolaires.

Pour accepter ce moyen de paiement, la CCLVD devrait s'acquitter d'un droit d'entrée de 34.50 € HT et payer des frais à chaque présentation d'un CESU (6.20€HT + application d'un pourcentage compris entre 1 % et 3%).

Refusé à l'unanimité

7 – CONVENTION UTILISATION LOCAUX COMMUNAUX

Dans le cadre des activités proposées durant les Temps d'Activités Périscolaires une convention d'utilisation des locaux communaux (salles polyvalentes, city stade, ...) doit être établie.

Lecture est faite du projet de convention pour validation.

Accord à l'unanimité

8 – CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés...) peuvent grâce au logiciel IXBUS, récemment acheté par la Communauté être télétransmis en sous-préfecture.

Afin de sécuriser les informations et mettre en place le dispositif de télétransmission une convention doit être signée avec la préfecture.

Accord à l'unanimité

9- AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES DONNEES AU COMPTABLE –

Dans le cadre des impayés de la cantine et du spanc notamment, il convient de donner au trésorier une autorisation permanente à tous les actes de poursuite afin d'améliorer le recouvrement des recettes de la collectivité.

Accord à l'unanimité

10- REUNION DE CONCERTATION CCMD/CCLVD

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une réunion entre les Présidents des deux communautés de communes doit se tenir vendredi 3 Octobre afin d'évoquer l'avenir de nos collectivités respectives.

11- REFLEXION SUR LA REDEFINITION DE LA COMPETENCE ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La CCLVD est compétente pour l'entretien de l'éclairage public. Dans ce cadre, la Communauté de communes a souscrit un contrat de maintenance avec la société d'Urbelec. Cette entreprise fait régulièrement état des équipements nécessitant d'être remplacés. La CCLVD est donc souvent sollicitée pour des travaux qui ne sont pas nécessairement des dépenses d'entretien.

Aussi, afin de clarifier la situation et déterminer les responsabilités de chacun, il conviendrait de clarifier ce que recouvre cette compétence.

Monsieur le Président suggère que le bureau se charge de réfléchir à la clarification de cette compétence.

11- POUVOIR DE POLICE DU PRESIDENT

Il est précisé aux maires qui désirent conserver leur pouvoir de police dans les domaines transférés aux EPCI qu'ils doivent réaliser les démarches nécessaires dans un délai de 6 mois à compter du transfert de compétence à l'EPCI ou la date de l'élection du président de l'EPCI soit pour la CCLVD avant le 15 Octobre 2014.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

A LA SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

AVINENS René

BERTONI Grégory
(Pouvoir à P.SANCHEZ-MATHEU)

BLANCHARD Joëlle

CHAIX Chantal

DAUPHIN Frédéric
(Pouvoir à J. J.BLANCHARD)

ESTUBIER Marie-José

FLAMEN D'ASSIGNY Michel

GENDRON Yannick

LENOIR Olivier

HEYRIES Patrick

NICOLINO Nathalie

MORINEAUD Isabelle
(Pouvoir à C.CHAIX)

RAVEL Alain

PTASZYNSKI Sabine

SANCHEZ-MATHEU Philippe

ROBERT Frédéric
(Pouvoir à R.AVINENS)

TURCAN Nicole

TRABUC Christian